

TOURNOI POUSSIN/BENJAMIN 78/93/95

Coefficient épreuve : 0,50

**Il se déroule au COSEC
Rue Salvador Allende
78130 LES MUREAUX
Le Dimanche 10 Mars 2024 sur 20 tables**

Déroulement de l'épreuve :

Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés (loisirs et compétitions) dans les départements de Seine Saint Denis, du Val d'Oise et des Yvelines. Les licences « Loisirs » sont basculées en licences « Compétitions ».

Pour participer le jour de l'épreuve, les joueurs doivent être en règle avec le règlement sur la certification médicale et sur la tenue sportive selon les règlements de la FFTT (short et maillot obligatoires).

Les horaires définitifs de pointage sont diffusés par les Comités Départementaux le lundi 04 mars 2024.

L'épreuve est gérée sous SPIDD. Tout joueur inscrit dans un tableau, qui ne se présente pas à la table de pointage avant l'heure de clôture, est définitivement retiré de la liste des engagés avant la constitution des poules. Il n'y a aucune possibilité de réintégrer un joueur une fois que les poules sont éditées.

Organisation de l'épreuve :

Les joueurs sont répartis dans des poules de 3 suivant les points classements sur la licence. Tous les joueurs rentrent ensuite dans un tableau à élimination directe.

En fonction de l'avancement des tableaux et du nombre d'engagés, le juge-arbitre de l'épreuve peut adapter la formule de la compétition afin de respecter au mieux les horaires.

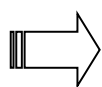
Tout litige faisant suite à un cas non prévu au présent règlement, sera tranché par le juge-arbitre de l'épreuve.

8 catégories : « 2013 Filles », « 2014 Filles », « 2015 Filles », « 2016 et + Filles », « 2013 Garçons », « 2014 Garçons », « 2015 Garçons », « 2016 et + Garçons ».

La compétition se déroule avec des balles agréées de couleur blanche fournies par le Comité. Pour tous les tableaux, les parties se déroulent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnantes).

Le coaching à la table est autorisé. Les parties sont arbitrées par les participants.

Inscription



Chaque Club doit impérativement inscrire ses joueurs sur [SPID espace MONCLUB](#) au plus tard le jeudi 29 février 2024 (aucune inscription en retard ne sera tolérée).

Toute absence d'un joueur, qui s'est inscrit, est pénalisée de 15€ (sauf justificatif médical).

Droits à l'image

En application de l'article L333-1 du Code du Sport, les participants autorisent la publication par le CD78, le CD93 et le CD95, des photographies prises lors de cette compétition. Toutefois, les CD78, CD93 et CD95 peuvent accepter une opposition expresse d'un participant qui serait formulée et motivée par écrit auprès de son Comité.

Droits d'engagement

Chaque joueur doit verser à son Comité Départemental un droit d'engagement de 5 € par joueur.

Remise des récompenses

Les quatre premiers de chaque tableau sont récompensés.

Responsabilité

Les trois Comités Départementaux de Tennis de Table et le club organisateur ne peuvent être rendus responsables des vols pouvant survenir au cours de la compétition.